
Assemblée communale du 16 décembre 2014

Présidence : M. Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : Mmes Georgette Ayer, Marlyse Maendly et M. Pierre Rossier

Présents : 76 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mmes Ruth Bangerter, Muriel Chanex, Nathalie Fontaine, Nicole Grin,
Gisèle Juon et Nicole Maire
MM. Christian Bosson, Dominique Chappuis, Rolf Fehlmann et Gérard Fontaine

A 20h00, M. le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale des bienvenues aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 49 du 5 décembre 2014, par avis sur le site internet de la commune, par affichage au pilier public et par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Il donne connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2014
2. Budget 2015
 - a) Présentation du budget de fonctionnement et rapport de la commission financière
 - b) Présentation du budget d'investissement et rapport de la commission financière
 - Achat de véhicules et matériel pour le CSPI Les Verdières
 - Subvention à la construction de trois salles de classe à Montet
 - Installation de signalisations et marquages routiers
 - Réfection de la route communale des Favresses
 - Aménagement de colombarium
 - Rénovation de divers bâtiments communaux
 - Assainissement du chauffage de l'ancienne école de Granges-de-Vesin
 - Sentier d'accès à la grande salle d'Aumont
 - c) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Divers

Les documents relatifs aux points 1 et 2 ne seront pas lus intégralement étant joints à la convocation.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 27 mai 2014

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, M. le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignement.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2014 est accepté à l'unanimité.

2. Budget 2015

a) Présentation du budget de fonctionnement

Lecture est donnée par M. Fabrice Maendly du budget de fonctionnement 2015 récapitulé comme suit :

RECAPITULATION BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Budget 2015	
	Charges	Produits
TOTAUX FONCTIONNEMENT	4'436'435.00	4'337'315.00
ADMINISTRATION	452'585.00	93'615.00
ORDRE PUBLIC	87'690.00	38'300.00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'458'930.00	5'000.00
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	23'250.00	
SANTE	414'200.00	9'000.00
AFFAIRES SOCIALES	544'080.00	14'500.00
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	227'500.00	6'000.00
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	598'300.00	571'500.00
ECONOMIE	18'400.00	
FINANCES ET IMPOTS	611'500.00	3'599'400.00
Excédents charges fonctionnement		99'120.00

Mme Marie-Jeanne Vésy se pose la question du déficit annoncé de Fr. 99'120.-.

M. Fabrice Maendly répond qu'il avait déjà rendu attentif l'assemblée l'année dernière sur les difficultés à boucler les budgets de part les charges toujours plus importantes qui les grèvent. Il ajoute que ce déficit provient principalement de la charge pour la location des trois nouvelles salles de classe de même par le produit de la subvention qui n'est plus allouée par le canton pour la mise en place de la 2^{ème} année d'école enfantine.

Le budget de fonctionnement a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 10 novembre 2014 et présenté à la Commission financière le 9 décembre 2014.

Rapport de la Commission financière

La parole n'étant plus demandée, la Commission financière livre son rapport. Elle souligne que comme pour chaque exercice, beaucoup de postes sont des dépenses dites liées, imposées par l'Etat. Elle demande donc aux citoyens de l'approuver tel que présenté.

b) Présentation du budget d'investissement

Lecture est donnée par M. Fabrice Maendly du budget d'investissement 2015 récapitulé comme suit :

RECAPITULATION BUDGET D'INVESTISSEMENT	Budget 2015	
	Dépenses	Recettes
TOTAUX INVESTISSEMENT	819'000.00	714'700.00
ORDRE PUBLIC	139'000.00	53'700.00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	170'000.00	140'000.00
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	225'000.00	
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	185'000.00	81'000.00
FINANCES ET IMPOTS	100'000.00	440'000.00
Excédents dépenses investissement		104'300.00

Le budget d'investissement a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 24 novembre 2014 et présenté à la Commission financière le 9 décembre 2014.

Les reports d'investissements s'élèvent à Fr. 280'000.-.

Les nouveaux investissements se montent à Fr. 539'000.-. Ils se présentent de la manière suivante :

Achat de véhicules et matériel pour le CSPI Les Verdières – Fr. 139'000.-

Cet investissement concerne la part communale à l'acquisition de nouveaux véhicules et à l'aménagement de locaux pour le corps sapeurs-pompiers intercommunal Les Verdières.

La valeur de l'équipement communal remis au CSPI Les Verdières laisse apparaître un bonus de Fr. 111'158.- en faveur de la commune.

De par cette situation, il n'y aura aucun recours à l'emprunt pour financer cet objet vu que la subvention ECAB sera encore à déduire du montant de cet investissement. Le bonus à disposition de la commune après investissement de l'ordre de Fr. 25'000.- sera mis en compte comme avance sur les futurs investissements.

Cet investissement (véhicule de protection respiratoire et véhicule de transport pour les sapeurs) a été prévu dans le cadre de la mise en place du CSPI pour un montant total de Fr. 370'000.- réparti entre les quatre communes membres. Il permet ainsi de répondre aux nouvelles normes Frifire.

Les trois autres communes ont déjà voté cet investissement au cours de l'année dernière.

Subvention à la construction de trois salles de classes à Montet – Fr. 140'000.-

Il s'agit du versement de la subvention qui sera acquise par la commune pour la construction de trois salles à Montet. Le versement de ce montant permet de diminuer les coûts de location du fait qu'il sera considéré comme un fonds propre investi par la commune dans cette réalisation.

Le versement de cette subvention sera compensé par la subvention cantonale qui sera accordée à la commune.

Installation de signalisations et marquages routiers – Fr. 25'000.-

Dans le cadre du programme de sécurisation des villages de la commune qui a été soumis au Service des ponts et chaussées, il est prévu la pose de différents panneaux de signalisations et marquages routiers sur les routes et places de la commune. Il s'agit d'aménagements simples qui sont un premier pas du programme de sécurisation.

Le concept définitif global de sécurisation se devra encore d'être approuvé par le Service des ponts et chaussées.

Réfection route communale des Favresses – Fr. 100'000.-

Vu l'état de cette route, le Conseil communal estime nécessaire de procéder à certains travaux de réfection notamment en ce qui concerne la consolidation du ponceau du Baino et certains tronçons de route. Certains travaux urgents ont déjà été réalisés notamment pour le maintien du ponceau du Baino (pose de plaques de sécurité).

Il n'est prévu aucun élargissement de cette route de même aucune participation financière de l'entreprise Boram.

Aménagement de colombarium – Fr. 35'000.-

Cet investissement concerne l'aménagement d'un colombarium dans le cimetière d'Aumont et un nouvel aménagement dans le cimetière de Montet pour pallier au manque de places à disposition. En effet, le Conseil communal estime nécessaire de pouvoir bénéficier des mêmes conditions dans les deux endroits. Les taxes d'entrée permettront de couvrir cet investissement.

Les cases familiales (maximum trois urnes) ont une durée de 20 ans à compter du dépôt de la 3^{ème} urne dans la case. Les cases communes (maximum trois urnes) ont une durée de 20 ans pour chaque urne déposée.

A la question de savoir quelle différence existe entre un colombarium et le jardin des souvenirs, il est répondu que dans le jardin des souvenirs les cendres sont versées sur le monument au contraire du colombarium lesquelles sont mises dans une urne et déposées dans une case réservée par la personne.

Les tombes cinéraires resteront aussi une possibilité pour les familles.

Sentier d'accès à la grande salle d'Aumont – Fr. 25'000.-

Le sentier actuel nécessite d'être remis en état par la pose d'une couche de revêtement bitumeux avec prolongement de celui-ci en direction de la route cantonale.

Rénovation de divers bâtiments communaux – Fr. 50'000.-

Cet investissement servira à poursuivre le programme d'entretien des bâtiments communaux lancé par le Conseil communal.

Le remplacement du mobilier (tables et chaises) de la grande salle d'Aumont n'est pas envisagé en 2015. Le Conseil communal prend note de la nécessité d'effectuer des travaux de peinture dans le local du sous-sol de la grande salle (salle de répétition de chant).

Assainissement du chauffage de l'ancienne école de Granges-de-Vesin – Fr. 25'000.-

Le Service de l'environnement a accordé un délai au 30 septembre 2015 pour l'assainissement du chauffage de ce bâtiment du moment qu'il ne répond plus aux nouvelles exigences en vigueur.

S'agissant des produits d'investissement, le montant de Fr. 440'000.- dans le chapitre « Finances et Impôts » se rapporte à la vente d'une parcelle communale dans le quartier des Champs-Montants à Montet pour un projet d'immeubles locatifs.

Rapport de la Commission financière

La parole n'étant plus demandée, la Commission financière livre son rapport. Elle précise que, sur le montant total des investissements, Fr. 280'000.- sont reportés de l'exercice précédent. Elle reconnaît tous les investissements nécessaires et utiles. Elle demande donc aux citoyens de les approuver tels que présentés.

c) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

Les crédits relatifs aux nouveaux investissements, avec recours éventuel à l'emprunt, d'un montant total de Fr. 539'000.- sont approuvés par l'assemblée de la manière suivante :

- Achat de véhicules et matériel pour le CSPI Le Verdières – Fr. 139'000.- / 70 oui – 3 non – 3 abstentions
- Subvention à la construction de trois salles de classe à Montet – Fr. 140'000.- / 76 oui
- Installation de signalisations et marquages routiers – Fr. 25'000.- / 72 oui – 4 abstentions
- Réfection de la route communale des Favresses – Fr. 100'000.- / 74 oui – 2 non
- Aménagement de colombarium – Fr. 35'000.- / 72 oui – 2 non – 2 abstentions
- Sentier d'accès à la grande salle d'Aumont – Fr. 25'000.- / 76 oui
- Rénovation de divers bâtiments communaux – Fr. 50'000.- / 76 oui
- Assainissement du chauffage de l'ancienne école de Granges-de-Vesin – Fr. 25'000.- / 75 oui – 1 abstention

Le budget de fonctionnement 2015 est accepté, à l'unanimité, par l'assemblée.

Le budget d'investissement 2015 est accepté par l'assemblée par 70 oui - 2 non – 4 abstentions.

3. Divers

En préambule, M. le Président donne connaissance de quelques informations concernant les dossiers suivants :

- Projet de fusion : Les travaux d'inventaire étant terminés, un rapport final a été établi et est en mains des cinq conseils communaux pour décision afin de soumettre le

projet en votation populaire. Le conseil communal n'a pour l'heure pas pris de décision sur la poursuite du projet. Dans le cas où les cinq conseils communaux décide de poursuivre le processus de fusion, une séance d'information à l'intention de la population des cinq communes aura lieu le mardi 24 février 2015 à 20h à la grande salle d'Aumont. Chaque commune organisera également sa propre séance d'information le mardi 21 avril 2015. La votation finale sur la fusion est d'ores et déjà fixée au dimanche 14 juin 2015.

- Homes médicalisés de la Broye : Un grand projet de rénovation des différents homes médicalisés du district a été élaboré. Les trois homes, Les Fauvettes à Montagny - Les Mouettes à Estavayer - Les Lilas à Domdidier, sont concernés pour un budget total de 53 millions de francs. Les délégués des communes broyardes devront approuver le financement du projet lors d'une assemblée prévue le 7 janvier prochain. Dans le cas de l'approbation de ce projet par les délégués, celui-ci sera soumis au vote populaire au mois de mars 2015. Le Conseil communal soutient l'ensemble du projet qui s'élèvera à environ Fr. 3'000'000.- pour la commune, amortissements et intérêts compris, sur une durée de 33 ans.

Il ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

Mme Françoise Jaquier informe qu'une caravane est installée à l'année sur la place du parking communal à Granges-de-Vesin.

M. le Président en prend note et lui précise que le nécessaire sera fait pour faire évacuer ce véhicule.

M. Marcel Brülhart demande ce qui se passerait si le conseil communal décidait de ne pas poursuivre le processus de fusion.

M. le Président signale que le conseil communal devra se prononcer à la question de savoir s'il veut aller au vote final et non pas s'il est favorable ou non à la fusion.

M. Pierre Maendly demande le marquage d'une place pour handicapés sur le parking communal de la grande salle de Montet.

M. Fabrice Maendly répond qu'une place plus large est à leur disposition mais que celle-ci n'est pas marquée.

M. Jacques Monneron a constaté la présence régulière de caravanes sur le parking communal de la grande salle de Montet.

M. le Président indique qu'il y a effectivement beaucoup de trafic et qu'une interdiction de parage de plus de 10 heures sera mise en place lorsque que le Service des ponts et chaussées aura donné son accord.

M. René Brodard signale que de l'eau coule sur le chemin qui relie le Montrobert au quartier du Tierdzon à Frasses.

M. Jacques Rey répond que les conduites d'évacuation sont bouchées par du calcaire qui provient de l'écoulement de l'eau de source du trop-plein du réservoir. L'eau de source a été coupée durant l'hiver pour résoudre temporairement ce problème. Une analyse sera entreprise pour solutionner ce cas.

M. Pierre-Yves Volery souhaite connaître la situation actuelle du dossier concernant le raccordement des eaux usées des villas de M. Robert Volery à Granges-de-Vesin. Celles-ci se déversent actuellement dans sa conduite privée. Il informe avoir donné un ultimatum à M. Volery pour régler la situation.

M. le Président précise que des exigences quant à l'endroit du raccordement lui ont été données. La commune va suivre l'évolution de ce dossier.

M. Hubert Pidoux revient sur la suppression des piliers publics et précise que lors de la fusion une demande avait été faite pour le maintien des piliers dans les quatre villages.

M. le Président répond qu'une information a été donnée lors de la dernière assemblée concernant la mise en place d'un seul pilier public à la grande salle de Montet.

M. Hubert Pidoux demande également le nom du président de la commission d'urbanisme.
M. le Président l'informe qu'il s'agit de M. Pierre Bondallaz.

M. Pierre-André Volery fait part d'un manque de visibilité au carrefour qui sort sur la route cantonale en face de la grande salle d'Aumont. Du fait de sa hauteur, la haie de M. Pascal Gerzner masque toute visibilité.

M. le Président répond que le nécessaire sera fait afin de garantir une bonne visibilité.

M. Jean-Paul Hadorn souhaite savoir si la commune envisage l'achat de cartes journalières CFF.

M. le Président précise qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet.

M. Jean-Paul Hadorn constate que les nouveaux horaires CFF n'ont pas amélioré la situation dans la région. Les correspondances ne fonctionnent pas à Fribourg et Yverdon et le week-end les trains ne circulent pas toutes les 30 minutes. Il demande à la commune d'intervenir auprès de la COREB et si un représentant de la commune y siège.

M. le Président précise que la commune est représentée par un délégué, en l'occurrence le syndic, mais que celui-ci ne siège pas à la commission des transports.

M. Fabrice Berthoud se dit satisfait de l'Accueil extrascolaire mis en place dans la commune mais les formulaires d'inscription pour 2015-2016 ne mentionnaient pas les horaires scolaires.

M. Patrik Fehlmann répond qu'il n'y aura à priori aucun changement dans les horaires.

M. Jaques Monneron demande la situation du dossier des immeubles prévus au Champs-Montants à Montet

M. le Président explique que plusieurs modifications du projet ont été nécessaires ce qui a pris du temps. Le permis de construire devrait être délivré dans les prochains jours.

M. Clément Leu revient sur le dossier du sentier de la Léchère, voté en 2007, et trouve inadmissible que rien n'ait été entrepris à ce jour. Le statu quo actuel n'est pas tolérable.

M. le Président informe que tout sera mis en œuvre pour solutionner ce problème.

M. Pierre-Yves Volery fait part de l'état déplorable de la route communale du Baino suite aux passages des camions qui se rendent à la gravière de Granges-de-Vesin.

M. le Président répond que la commune interviendra pour le nettoyage de la route.

M. Clément Leu tient à remercier les employés de la déchetterie pour leur service tout au long de l'année.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les citoyennes et citoyens présents pour l'intérêt porté à la commune et la confiance témoignée. Il remercie également pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Au nom du Conseil communal, il souhaite à chacune et chacun une belle fête de Noël et ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'assemblée est levée à 21h45 et tous les participants sont invités à partager le verre de l'amitié.

Le Président

Le secrétaire

C. Péclard

D. Fasel